

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans ce nouveau gouvernement, et aujourd'hui leader du gouvernement à l'autre endroit, voulant à tout prix faire sensation et décider M. Bennett à se rendre à Washington pour y signer un accord, promet, que dis-je, encouragea le gouvernement de la Colombie-Britannique à entreprendre l'aménagement des forces hydrauliques des deux cours d'eau. Il préconisa de construire un barrage sur la rivière de la Paix sans obtenir l'autorisation préalable requise aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables.

A cette époque-là, je fus le seul député à avoir connaissance de l'affaire. Je pris alors à partie le ministre de la Justice en exercice, lequel me concéda, après une foule de questions que je lui posai, que la loi sur la protection des eaux navigables s'appliquait en l'occurrence et qu'il fallait demander l'autorisation et faire les démarches nécessaires pour construire le barrage. Je proposai alors que le ministère des Travaux publics fût responsable de cette loi devant la Chambre. Je n'ai pas cessé, pendant deux ans, de soulever cette question, sans succès, auprès du gouvernement libéral.

En fin de compte, le barrage fut construit. Des dégâts irréparables ont été causés en aval de la rivière de la Paix, notamment dans son delta, au lac Athabasca et personne, dans la vallée du Mackenzie, ne peut en mesurer les conséquences. Le ministre de l'Environnement admet cela. Dans un autre communiqué du 17 février 1971, on peut lire ce qui suit:

M. Davis a déclaré que les études hydrologiques préliminaires indiquent que le remplissage du réservoir Williston, consécutif à la construction du barrage Bennett, en Colombie-Britannique, serait partiellement responsable de la baisse des niveaux d'eau du lac Athabasca et des modifications écologiques constatées dans le delta de l'Athabasca...

Des écologistes soutiennent que si la baisse des niveaux d'eau dans ce delta se poursuivait, elle endommagerait définitivement la végétation et, partant, la faune. A leur avis, il est indispensable que les hautes crues couvrent ce delta au plus tard au printemps de 1972 si l'on veut éviter l'altération définitive de l'écologie.

Je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration. J'étais de passage récemment dans la région et on ignore tout de ce qui en résultera de la mise en marche du projet. J'espère seulement que les dégâts ne seront pas de nature permanente. Le gouvernement ne saurait se soustraire à ses responsabilités. Les eaux dont je parle répondent en tout point à la définition des eaux navigables, conformément aux dispositions de la loi. Une des dernières causes que j'ai plaidées avant mon entrée à la Chambre avait trait à un ruisseau étroit, pas plus large que l'allée qui sépare les deux côtés de la Chambre. Il s'agissait en l'occurrence d'un pêcheur qui voulait se rendre de son foyer jusqu'au Petit lac des Esclaves. Il était contraint d'emprunter ce cours d'eau et de passer par les terres d'un autre cultivateur. Ce dernier construisit une clôture en travers du ruisseau et les fonctionnaires du ministère des Travaux publics à Edmonton ont poursuivi le cultivateur en justice, ont obtenu une injonction et, en dernier lieu, un jugement a été rendu pour cause de dommages. Le cultivateur a dû faire enlever la clôture.

Il ne faut aucun doute que s'il faut s'en tenir à la définition des rivières et eaux navigables, selon l'interprétation de notre Cour de l'Échiquier, ces rivières et ces eaux tombent dans le champ d'application de cette loi. Nous n'avons pas encore entendu de ministériels dire à la Chambre ce que le gouvernement entend faire concernant les eaux navigables dont il a été question. J'espère, et ici je tiens à féliciter le gouvernement, qu'on ne permettra pas de donner suite au projet, tant que la société québécoise

[M. Baldwin.]

responsable n'aura pas déposé ses plans et que ceux-ci n'auront pas été examinés en détail par des ingénieurs compétents et responsables, pour que les résultats que produiront les changements proposés soient acceptables.

• (1530)

Voici ma supplique. Je pourrais me montrer encore bien plus difficile, mais je crois qu'il est temps de parler franchement et clairement. Il est temps d'insister fortement auprès du gouvernement pour lui faire comprendre le point de vue de l'immense majorité des Canadiens, sur le fait que lorsque des gouvernements et des sociétés puissantes s'engagent dans d'importantes entreprises de travaux publics, toutes les précautions possibles doivent être prises pour s'assurer que d'irréparables dommages, tels que les désastres que la région de la rivière de la Paix a subis, ne se produisent pas dans d'autres parties du Canada.

Je supplie le gouvernement de prendre cette supplique à cœur. S'il ne le fait pas, je puis l'assurer qu'aussi longtemps qu'il sera au pouvoir, il devra faire face à une opposition bien déterminée et, j'en suis certain à une population aussi déterminée dans ses opinions.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je n'étais pas pressé de prendre la parole, mais il est bien évident que l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) désire le faire après moi; alors, cela ne m'embarrasse pas du tout, bien au contraire. Je ne me dérobe pas, ni aux comités ni à la Chambre. Je sais faire face à la situation telle qu'elle se présente.

Je suis heureux que nous ayons l'occasion de participer à ce débat extrêmement important, particulièrement pour un certain groupe de citoyens canadiens, savoir les Indiens de la région de la baie James. Au fait, il m'est particulièrement agréable d'avoir maintenant l'occasion de faire une mise au point et d'expliquer en détail la situation des Indiens à l'égard de ce problème.

Je voudrais d'abord me référer au point soulevé par l'honorable député qui a pris la parole au nom du Nouveau parti démocratique. Il avait une attitude que nous n'acceptons plus de nos jours en ce qui a trait aux Indiens, savoir de nous substituer complètement à eux dans toutes les situations.

[Traduction]

Nous avons décidé, il y a quelques années, que nous ne jouerions pas avec les Indiens le rôle de grands chefs blancs mais que nous respecterions leurs décisions. Je me suis intéressé énormément à ce projet dès qu'il a été amorcé. J'ai parlé, à plus d'une reprise, avec des ministres de la province de Québec en faveur des Indiens, mais ceux qui s'expriment officiellement au Québec au nom des Indiens sont les Indiens eux-mêmes, par l'intermédiaire des conseils de bandes qui se sont maintenant réunis pour former une association provinciale.

L'Association des Indiens du Québec m'a prié, il y a un an, de ne pas me mêler directement de cette question. Les Indiens se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter de la question entre eux. M. DeLisle et M. Gros Louis m'ont tenu au courant, tous les deux, des progrès de leur stratégie. Ils ont amorcé des discussions avec le gouvernement du Québec sur de nombreux aspects des Affaires indiennes. Et pendant tout ce temps, ils m'ont demandé d'attendre, d'être prêt à intervenir lorsque le moment serait venu. J'ai respecté leur décision.